



MAIRIE de NOUZIERS

15, rue de l'Eglise
23350 NOUZIERS

Tél. : 05 55 80 63 65

E-mail : mairie.nouziers@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **dix huit avril**, à **quatorze heures**, le Conseil Municipal de la Commune de NOUZIERS, légalement convoqué, s'est réuni en session **extraordinaire** au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Damien SAUDER**, Maire.

Etaient présents : Mmes Isabelle AUGRAS, Monique BONNEAU, Aurore SAULNIER, Coralie DEMAY, Brigitte FOUCHEROUGE, MM Damien SAUDER, Arnaud REGNIER, Pierre KOSTROMINE, Julien AUCLAIR, Stéphane BOULANGER, Christian TOUCHET,

Etait absent excusé : /

Etait absent non excusé : /

Procuration : /

Secrétaire de séance : M. Christian TOUCHET

En début de séance, M. le maire ajoute à l'ordre du jour une demande de délibération afin de lui accorder l'autorisation de signer les documents relatifs à l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée en Section A n°806, attenante au stade.

1 - ADOPTION DU PV DE LA RÉUNION EN SESSION ORDINAIRE DU 26 MARS 2026.

Aucune observation n'est formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

2 - AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (délibération N°2026-017)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-23 1°;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Vu la lettre de démission en date du 31 mars 2026 présentée par Mme Catherine DESHAIRES, secrétaire de mairie de la commune, à effet du 30 avril 2026, à l'issue du préavis d'un mois prévu à son contrat, et vu que Mme Catherine DESHAIRES a quitté ses fonctions sans justification à compter du 13 avril 2026.

Monsieur le Maire propose d'être autorisé par le conseil municipal à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

3 – DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'AUTORISER A SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS A L'ACQUISITION DE LAPARCELLA A 806 (Délibération n°2026-018)

Vu l'intention de la commune de se porter acquéreur du terrain du terrain attenant et afin de pouvoir inscrire cette dépense d'investissement au prochain budget primitif.

Monsieur le Maire propose d'être autorisé par le conseil municipal à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique précité pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

Les contrats pourront être conclus pour toute catégorie hiérarchique, A, B ou C selon les besoins du service appréciés par l'autorité territoriale.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Demande à l'assemblée de bien vouloir délibérer.

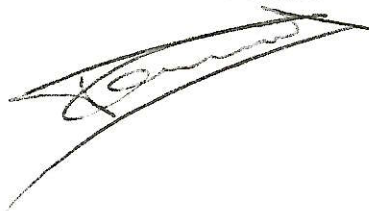
VOTANTS : 11 - POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

17- INFORMATIONS DIVERSES

- Précisions sur les circonstances de la défection de la secrétaire de mairie et l'absence de réponse aux appels et au courrier de mise en demeure de la municipalité.
- Après la réception de trois postulantes, vu l'urgence, la candidature de Mme Louise MONROTY a été retenue pour occuper le poste de secrétaire de mairie, d'abord en complément de la secrétaire en poste absente, puis en poste principal. Les contrats afférents doivent être signés dans la semaine à venir.
- M. le maire donne lecture d'un courrier en date du 12 avril 2026, émanant « d'habitants présents au conseil municipal ». Une réponse sera donnée ultérieurement à ce courrier.
- Dans le cadre du « quart d'heure citoyen », il est demandé aux administrés présents s'ils ont des questions particulières. Sur leurs demandes, des précisions leurs sont ensuite données sur les points débattus au cours de la séance qu'ils ont demandé à expliciter.

Les points à l'ordre du jour étant abordés, la séance est levée à 14H50

Le Secrétaire de séance
Christian TOUCHET



Le Maire,
Damien SAUDER



PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2026

Délibération n° 2026-0017 : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 2026-018 : Autorisation de signature des documents relatifs à l'acquisition des documents relatifs à l'acquisition de la parcelle A 806

M. Damien SAUDER	
M. Arnaud REGNIER	
Mme Isabelle AUGRAS	
M. Pierre KOSTROMINE	
M. Julien AUCLAIR	
M. Monique BONNEAU	
Mme Stéphane BOULANGER	
Mme Aurore SAULNIER	
Mme Coralie DEMAY	
Mme Brigitte FOUCHEROUGE	
M. Christian TOUCHET	